



**PROCES-VERBAL DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE CHALLONGES**
**En date du 22 juillet 2024 à 19H30 à la salle du
Vuache de CHALLONGES**

Présents : Sophie COLAS, Damien BORNENS, Serge JOURNAL, Jérôme LEGEROT-GERMAIN, Lucie BRILLAT, Jean-Luc KOHLER, Tom BORDIGONI, Bernadette BOCCON,

Excusés: Catherine DOUKMEDJIAN pouvoir à BORDIGONI Tom, Jacques BARUT pouvoir à JOURNAL Serge, Stéphanie DUCRUET pouvoir à LEGEROT-GERMAIN Jérôme, Lydie PLAT pouvoir à BRILLAT Lucie, Eddy TRANCHAND pouvoir à BORNENS Damien, Thomas RAINER

Date de convocation: 16 juillet 2024

Secrétaire de séance: Damien BORNENS

Ouverture de séance : 19H47

Clôture de séance : 21h10

L'ordre du jour proposé était le suivant :

- Signature Convention Département 74 aménagement d'un trottoir route d'Usinens
- Délibération conteneur emballage papier à remplacer.
- Délibération travaux voirie SER SEMINE
- Délibération signatures entreprises marchés route d'Usinens
- Délibération travaux 7 chemin de la Louise pour mise en location
- Signature Convention Syr'Usses zone humides « Sur les Crêts »
- Délibération achats lots route d'Usinens
- Décision modificative concernant le montant du remboursement de la maison 7 chemin de la Louise
- Délibération signature Convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact.
- Question diverses

Le Conseil adopte le procès-verbal du 17 JUIN 2024.

**SIGNATURE CONVENTION DEPARTEMENT 74 AMENAGEMENT D'UN
TROTTOIR ROUTE D'USINENS**

Madame Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de signer une convention avec le Département de La Haute-Savoie, en vue des travaux d'aménagement sur la route d'Usinens sur la RD 31, du PR 43.990 au PR 44.646 sur le territoire de la commune de Challonges

Cette convention a pour objet de :

- définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement
- affecter la maîtrise d'ouvrage
- répartir les charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service entre le département de la Haute-Savoie et la Commune de Challonges.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir étudié le dossier, approuve à l'unanimité le contenu de cette convention et autorise Madame Le Maire à signer cette convention.

DELIBERATION CONTENEUR EMBALLAGE PAPIER A REMPLACER

M. Bornens propose de remplacer les trois conteneurs de la salle des fêtes, l'un d'eux étant déjà hors d'usage. Il précise que, depuis la mise en place des nouvelles directives de tri, les ouvertures des conteneurs dédiés aux plastiques et aux cartons ne sont plus adaptées. Le devis pour trois conteneurs s'élève à 20 648.00 € HT soit 24 777.60€ TTC.

Mme La Maire trouve le coût de l'ensemble onéreux mais admet qu'il n'y a pas vraiment d'autre solution. Il est suggéré de ne remplacer que les conteneurs plastique et carton, en conservant celui destiné au verre, pour un montant total de 13 706.00€ HT soit 16 447.20€ TTC pour deux conteneurs.

Le CONSEIL MUNICIPAL vote à l'unanimité l'achat des 2 conteneurs plastiques et cartons pour un montant de 13 706€ HT.

DELIBERATION TRAVAUX VOIRIE SER SEMINE

Jérôme LEGEROT-GERMAIN présente les travaux d'entretien de la voirie sur la commune. L'entreprise SER SEMINE a été consulté pour établir un devis.

- Chemin de Lovery
- Chemin du lac
- Croisement stade de Foot
- chemin piétons entre la zone artisanale et le cimetière.

Pour un montant 31 837.30 € HT soit 38 204.76 € TTC

Le CONSEIL MUNICIPAL vote à l'unanimité le devis.

DELIBERATION SIGNATURES ENTREPRISES MARCHES ROUTE D'USINENS

Madame Le maire présente les résultats de la commission d'appel d'offres pour le marché de travaux de la route d'Usinens

Procédure : la présente consultation est passée selon une procédure d'Appel d'Offres Ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, et R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-4 et R. 2161- 5 du Code de la Commande Publique Support(s) de publication : marches-securises.fr

Date d'envoi de l'avis d'appel à la concurrence : 14/06/2024

Date de parution de l'avis d'appel à la concurrence : 14/06/2024

Date limite de remise des offres : 08/07/2024 à 12h00

Délai de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres Ouverture, analyse et jugement des offres : 5 candidats ont remis un pli sur la plateforme de dématérialisation marches-securises.fr dans le délai fixé par le règlement de la consultation.

Aucun candidat n'a remis de pli hors délai. (Cf. registre de dépôt des plis joint)

Les plis contenant les documents relatifs aux offres ont été ouverts le 08/07/2024 à 12h30 dans les locaux de la maîtrise d'ouvrage.

Suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres, le lot a été déclaré fructueux.

L'analyse et le jugement des offres sont détaillés dans les pages suivantes.

Demande de précisions : Il n'a pas été demandé de précisions aux entreprises.

Candidatures : Rappel des critères de sélection des candidatures :

- * Qualité à présenter une offre
- * Garanties et capacités techniques et financières
- * Capacités professionnelles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer les marchés publics suivants :

Lot 1 :

Entreprise DUCLOS

Le conseil vote à 10 pour et 3 abstentions à cette proposition

DELIBERATION TRAVAUX 7 CHEMIN DE LA LOUISE POUR MISE EN LOCATION

Un diagnostic de performance énergétique a été réalisé dans la maison au 7 chemin de la Louise acheté via l'Établissement Public Foncier. L'installation comporte des anomalies de type A1 pour le gaz ainsi que des anomalies électriques. Des devis ont été demandés pour résoudre l'ensemble des problèmes.

Pour l'électricité :

- SEMINE ELEC pour un montant de 5 819.10 € HT soit 6 401 .01 € TTC

Pour la plomberie, le gaz et le chauffage :

- Entreprise CONFORT ENERGIE
 - o pour le devis plomberie montant 909.93 € HT soit 1 000.92 € TTC
 - o pour le devis remplacement du chauffe-eau montant 1 331.09 € HT soit 1 464.20€ TTC

Soit un total de 8 060.12€ HT soit 8 866.13€ TTC

Le CONSEIL MUNICIPAL vote à l'unanimité et autorise madame le Maire à signer les devis pour les travaux.

Mairie de CHALLONGES 14 place de Bouchamps lès Craon 74910 CHALLONGES

 04 50 77 93 57

 contact@challonges.fr

www.challonges.fr

• SIGNATURE CONVENTION SYR'USSES ZONE HUMIDES « SUR LES CRETS »

La convention s'applique au marais de sur les Crêts, situé sur la commune de Challonges, et plus particulièrement aux travaux réalisés au niveau du chemin n°12 dit des Crêts (réhausse de canalisations), situé en limite ouest du marais.

L'objet de la convention est de définir les modalités de partenariat entre les cosignataires dans le but d'assurer la réalisation de travaux de restauration, et les conditions de mise à disposition du terrain concerné au Syr'Usses pour en assurer la réalisation.

Le CONSEIL MUNICIPAL vote à l'unanimité et autorise madame le Maire à signer la convention.

• DELIBERATION ACHATS LOTS ROUTE D'USINENS

Madame le Maire expose la proposition d'achat d'une partie de la parcelle B 1733 située 393 route d'Usinens pour un montant de 5 000 € soit 50€ le m² (100m²), le prix sera ajusté en fonction du document d'arpentage définitif ainsi que 2 arbres fruitiers.

Le CONSEIL MUNICIPAL vote à l'unanimité et autorise Madame le maire à signer l'acte.

DECISION MODIFICATIVE CONCERNANT LE MONTANT DU REMBOURSEMENT DE LA MAISON 7 CHEMIN DE LA LOUISE

Il y a lieu de faire une décision modificative concernant le mouvement de crédit pour payer l'annuité de 16 970.42€ pour l'Etablissement Foncier Public. Il manque 970.42€ au compte 27638 pour payer la créance.

Par conséquent une décision modificative doit être prise.

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 2131 : Constructions bâtiments publics	970.42 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	970.42 €	
D 27638 : Créances sur autres établissements publics		970.42 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières		970.42 €

Le CONSEIL MUNICIPAL vote à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE CONCERNANT LE CHANGEMENT DE CHAPITRE POUR LE PAIEMENT DES TRAVAUX AVEC ENERGIE ET SERVICE DE SEYSSEL

Il y a lieu de faire une décision modificative concernant le mouvement de crédit pour payer les travaux d'Energie et Services de Seyssel. Les travaux avaient été inscrits sur le budget 2024 au chapitre 23 mais ils doivent être déplacés au chapitre 204.

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 204114 : Subv. Etat - Voirie		200 000.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		200 000.00 €
D 231 : Immobilisations corporelles en cours	200 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	200 000.00 €	

Le CONSEIL MUNICIPAL vote à l'unanimité.

DELIBERATION SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT.

Madame le Maire expose que dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention doit être signée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible, selon votre souhait
- L'accessibilité horaire minimum de l'agence Postale Communale est fixée à 12h
- L'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins de vos citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1er euro réalisé.
- La mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible
- Une rémunération valorisant l'activité

Après concertation le Conseil décide de signer pour 6 ans la nouvelle convention à l'unanimité.

Questions diverses

Salle des fêtes :

Mme La Maire annonce que la demande de dérogation à l'article CO 28 et L 8

– Isolement de la mezzanine comme local à risque moyen d'incendie concernant la salle des fêtes auprès de la Commission Départementale pour la Sécurité et l'Accessibilité a reçu un avis favorable.

Les mesures proposées ont été validées, à savoir :

- Mise en place de deux lanterneaux de désenfumage sur les pignons de la salle en remplacement de deux lanterneaux de ventilation, d'une surface d'environ 1 m², dont la commande sera accessible au niveau d'accès du public.

- Dégagements excédentaires et judicieusement répartis : cinq sorties totalisant sept unités de passage (nécessaire deux sorties totalisant quatre unités de passage).

- Le stockage dans la mezzanine sera limité strictement aux chaises nécessaires pour le fonctionnement de la salle, à l'exception de tout autre stockage de toute nature dont des décors.

Subvention Agence eau:

Mme La Maire annonce que le Département a répondu à la demande de subvention pour la rénovation du réseau d'eau potable secteur impasse château et Jalavoir.
avec une subvention de 30% des travaux à savoir 80 040€.

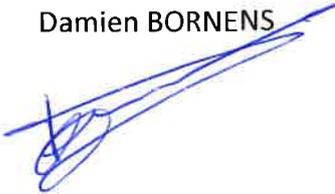
Assainissement :

Dans un courrier du 04 juin 2024 adressé par le Vice-président à l'assainissement de la CCUR à la mairie, il est rappelé que l'alimentation en eau et en électricité des stations d'épuration (STEP) relève de la compétence communale.

En conséquence, l'entretien des installations de pompage incombe à la commune.

Mme la Maire précise que cette STEP est alimentée par une source indépendante du réseau d'eau potable et qu'il sera dorénavant mis en place une surveillance de ce dispositif d'alimentation en eau afin d'assurer le fonctionnement de la STEP.

Le Secrétaire
Damien BORNENS



La Maire de Challonges
Sophie COLAS

